



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Ouest

**Vingt-deuxième réunion du Comité Intergouvernemental
d'Experts (22^{ème} CIE)**

Robertsfield (Liberia)

8 au 10 mai 2019

ECA/WA/ICE/22/

27 février 2019

Distr.: Générale

Document : Français

Texte original : Français

VINGT DEUXIEME SESSION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
D'EXPERTS (22^{ème} CIE) DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Thème :

**« Les Dynamiques démographiques au service du
développement durable de l'Afrique de l'Ouest :
défis et mesures de politiques »**

Note Conceptuelle

I. Historique

Le Comité Intergouvernemental des Experts est un organe établi par l'Assemblée Générale des Nations Unies. En Afrique de l'Ouest, il se réunit annuellement pour débattre des performances économiques et sociales, sur la base de documents de travail préparés par le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AO). Le Bureau sous régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, basé à Niamey au Niger, couvre les quinze pays membres de la CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Les experts de ces États membres forment le Comité Intergouvernemental des Experts de l'Afrique de l'Ouest.

Pour rappel, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), créée par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), est l'une des cinq commissions régionales des Nations Unies dont le mandat est de promouvoir le développement économique et social de l'Afrique. Elle dispose de cinq Bureaux sous régionaux (BSR) qui lui permettent de traduire son travail normatif et d'analyse en activités opérationnelles au niveau des sous-régions. Ces Bureaux remplissent leur mandat à travers : (i) la fourniture de l'assistance technique aux Communautés Economiques Régionales (CER) et aux États membres sur l'harmonisation des politiques, y compris les conseils répondant aux besoins spécifiques des États membres ; (ii) la facilitation de l'intégration régionale en servant de plateforme pour le dialogue sur les politiques et le partage de l'information entre la Commission et les acteurs concernés dans les sous-régions.

Le Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) réunit tous les ans les décideurs de haut niveau des États membres dans le but de débattre des performances économiques et sociales et de faire des recommandations aux États et aux autres acteurs de développement. Le CIE est également le cadre statutaire réservé aux États membres pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail du Bureau et de contrôler ses activités. Le CIE donne ainsi une orientation aux programmes du Bureau en veillant à ce que les priorités sous régionales y soient intégrées au mieux, et fait des recommandations en vue de résoudre les questions touchant au développement économique et social dans la sous-région. Ces recommandations peuvent, le cas échéant, être examinées par la Conférence des Ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA.

Le Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) est accueilli chaque année, à sa demande, par un État membre de la sous-région. C'est ainsi que la 22^{ème} session du CIE de l'Afrique de l'Ouest se tiendra du 8 au 10 mai 2019 à Robertsville au Liberia, à la

demande du Gouvernement du Liberia. Le thème central du CIE est : « *Les Dynamiques démographiques au service du développement durable de l'Afrique de l'Ouest : Défis et Mesures de Politiques* ». Cette session du CIE sera précédée d'une réunion ad hoc de groupe d'experts, organisée également à Robertsville les 6 et 7 Mai 2019, sur le thème **«Capacités et dispositifs nationaux dans l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des agendas 2030 et 2063 : Etat des lieux, défis et perspectives en Afrique de l'Ouest »**.

II. Les objectifs et le thème de la 22^{ème} session du CIE

La 22^{ème} session du CIE aura pour objectif principal de débattre des récentes évolutions pouvant impacter le développement économique et social des pays d'Afrique de l'Ouest, en vue d'identifier les principaux défis à relever, et de proposer des orientations pour accélérer le développement durable à travers la transformation des économies de la sous-région. Dans cette perspective, les participants auront à examiner les rapports statutaires préparés par le Secrétariat. Les Etats membres examineront tour à tour le Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du BSR-AO en 2018 et perspectives pour 2019, le Rapport sur le profil régional de l'Afrique de l'Ouest et le Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Afrique de l'Ouest.

Une note sur « **Les Dynamiques démographiques au service du développement durable de l'Afrique de l'Ouest : Défis et Mesures de Politiques** » servira, par ailleurs de base aux discussions sur cette principale thématique du CIE22.

III. Justification du thème central de la 22^{ème} session du CIE

La réunion se tiendra dans un contexte régional marqué par quelques éléments majeurs :

- L'entrée dans leurs phases décisives des réformes de l'ONU, de l'Union Africaine, de la CEA et de la CEDEAO. Ces différentes réformes visent toutes, sans exception, une plus grande efficacité du service et appui aux Etats pour que leurs actions de développement impactent directement et plus sûrement les populations.
- La poursuite par les Etats de l'exercice de planification en vue d'une meilleure organisation d'un développement qui tarde à se manifester malgré la décennie de croissance économique dans les pays. Il est également visé un alignement aussi parfait que possible des stratégies nationales de développement sur les agendas de développement Durable et l'agenda 2063.. Au cours de l'année 2018, en effet le Niger a lancé officiellement son Plan de Développement Economique et Social (PDES), le Burkina Faso a organisé une conférence internationale sur la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES), le Liberia

a revisité son agenda pour la Transformation pour élaborer l'agenda pro pauvre (2018-20232) pour la prospérité et le développement. Le Sénégal a également adopté un nouveau plan de développement en janvier 2019.

Ces efforts de planification nationale et régionale continuent toutefois d'être confrontés à une contrainte de taille : les dynamiques démographiques. En effet, l'Afrique de l'Ouest concentre 30% de la population du continent et abrite le pays le plus peuplé de l'Afrique, le Nigeria. La sous-région enregistre les taux de fécondité et de croissance naturelle de la population les plus élevés au monde, tout en étant un espace caractérisé par l'émergence de questions de migrations et situations d'urgence de mouvements de populations liées en partie à l'insécurité.

Au cours des trois dernières décennies, la population ouest-africaine a plus que doublé, passant de 165 millions d'habitants en 1987 à 368 millions d'habitants en 2017 selon les données de la Banque Mondiale (WDI, 2018). Dix millions d'enfants naissent chaque année, ce qui amplifie les besoins supplémentaires en matière de scolarisation et de prise en charge sanitaire.

Des progrès relativement louables sont observés dans les domaines de l'éducation et de santé en Afrique de l'Ouest.

Depuis 1990, le taux d'alphabétisation des adultes, bien qu'étant marqué par de fortes inégalités intra- et inter-pays, s'inscrit dans une perspective haussière. Il est passé, selon les données de la Banque Mondiale (WDI, 2018)¹ de 13,57% en 1991 à 34,60% en 2014 au Burkina Faso (pays le moins performant) et de 62,80% en 1990 à 86,79% en 2015 au Cap vert (pays le plus performant). Relativement à la population jeune (15-24 ans), ce taux est passé, en retenant les mêmes pays et les mêmes périodes, de 20,18% à 50,10%, puis de 88,17% à 98,11%.

Pour ce qui est de la santé, les standards n'ont que très peu évolué depuis la décennie 1990, au vu de la récurrence des maladies infectieuses et néonatales et de la performance des pays de l'Afrique de l'Ouest pour les autres indicateurs de santé. À titre d'exemple, les données de la Banque mondiale (WDI, 2018) montrent que le nombre de médecins pour 1000 habitants est passé d'une moyenne de 0,07 en 1990, 0,11 en 2004 à 0,12 en 2010. Ces standards restent éloignés des performances enregistrées par les pays à revenu intermédiaire (1,28 en 2013), les pays de l'Afrique du Nord (1,12 en 2013), et dans une moindre mesure de ceux de l'Afrique subsaharienne (0,19 en 2013). Les structures d'accueil ne sont pas en reste et traînent à se mettre à niveau. En dehors du Cap vert dont le nombre de lits d'hôpital pour 1000 habitants est passé de 1,58 en 1992 à 2,1 en 2010 selon la Banque Mondiale (WDI, 2018), les autres pays de la CEDEAO n'ont pas dépassé la moyenne d'un lit depuis 1990. Toutefois, il convient de souligner les progrès notables en matière de réduction de la mortalité infantile. Le Liberia a ainsi réduit son taux de mortalité

¹ <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SE.ADT.LITR.ZS>, consulté le 18 février 2019.

infantile de 114 à 54 pour mille entre 1986 et 2013. Un effort de réduction semblable a été noté pour la plupart des pays, notamment au Burkina Faso, où ledit taux est passé de 105,3 en 1998 à 43 en 2015.

Face à l'ampleur de ces défis, il est impératif pour l'Afrique de l'Ouest de promouvoir des services d'éducation et de santé de qualité pour tirer le plein potentiel de sa jeune population et mieux réaliser les ODD. En matière d'éducation, les systèmes éducatifs devraient être réformés pour augmenter la corrélation entre les taux d'accès et les taux d'achèvement et mieux intégrer les principes d'efficacité, d'équité et d'inclusivité. Par ailleurs, ces réformes devraient être portées vers la refonte des spécialisations, avec une attache particulière pour les filières professionnelles et techniques au secondaire, puis les filières d'ingénierie au supérieur.

Egalement, pour sortir du cercle vicieux de la faim et de la maladie et pour éviter la trappe à pauvreté, les pays d'Afrique de l'Ouest doivent prendre des mesures concrètes en cohérence avec leur dynamique démographique. Il y a lieu de penser à mettre sur pied des stratégies concertées pour faciliter l'accès aux soins de base, mais également des mesures pour soutenir le processus de transition démographique à travers la maîtrise de la fécondité.

L'Afrique de l'Ouest étant en majeure partie formée de pays sahéliens, la question de l'accès à l'eau face à une forte pression démographique se pose avec acuité. Sur la période 2000-2015, si la proportion de la population ayant accès à l'eau potable s'est accrue, plus de la moitié de la population reste encore discriminée. Cette proportion est passée, selon la Banque Mondiale (WDI, 2018), de 36,41% à 45,80% en Côte d'Ivoire, de 15,81% à 26,86% au Ghana et de 16,77% à 19,40% au Nigéria. Bien qu'étant relativement mieux lotie que la moyenne de l'Afrique subsaharienne (24,16% en 2015), les écarts avec les pays d'Afrique du Nord et du Moyen Orient (76,55% en 2015) ainsi que de l'Amérique latine et Caraïbes (65,39% en 2015) restent significatifs.

En ce qui concerne l'accès à la nourriture, le problème semble maîtrisé sur le plan structurel, même si des épisodes conjoncturels de crise alimentaire apparaissent dans certains pays. Le taux de prévalence moyenne en matière de sous-alimentation est en baisse continue dans la CEDEAO (23,36% en 2000, 20,07% en 2005, 16,44% en 2010 et 16,29% en 2015), mais il reste préoccupant dans certains pays. Sur la période 2000-2016, les pays ayant des taux élevés de prévalence en sous-alimentation sont le Libéria (38,42%), la Sierra Leone (31,72%) et la Guinée Bissau (24,15%). Les pays tels que le Nigéria (7,56%), le Ghana (8,29%) et le Mali (9,15%) ont enregistré des performances relativement meilleures. En termes de déficit alimentaire, le Nigéria, le Mali, la Gambie et la Côte d'Ivoire sont les meilleurs performeurs de la CEDEAO, avec un déficit de 60, 70, 82 et 93 kilocalories par personne et par jour, mais ces performances restent insuffisantes par rapport aux régions comme l'Afrique du Nord (53,35 % en moyenne) par exemple.

La question des emplois décents reste préoccupante en Afrique de l'Ouest. Selon les données du BIT (ILOSTAT, 2018), 300 000 jeunes (15-24 ans) arrivent en moyenne chaque année sur le marché de l'emploi. Les faibles taux de chômage contrastent avec l'ampleur de la pauvreté et des conditions de vie des populations. Ainsi, les emplois créés sont pour la plupart des emplois informels et vulnérables. Sur la période 1991-2018, la proportion des emplois vulnérables reste supérieure à 70% dans la sous-région, avec toutefois des disparités selon les pays (90,84 % en Guinée et 47,22% au Sénégal). Par ailleurs, le secteur qui crée le plus d'emploi (secteur agricole) prospère avec des emplois informels, ce qui pose un réel problème de décence de l'emploi.

La forte croissance démographique ajoute ainsi le défi du nombre à celui du développement, compromettant tous les efforts et politiques qui n'en tiennent pas compte.

Tout en soulevant des préoccupations quant aux implications connexes sur le développement des pays de l'Afrique de l'Ouest, ces dynamiques peuvent et devraient être également vues comme une fenêtre d'opportunités pour tirer le meilleur avantage du dividende démographique.

IV. Participation

La 22^{ième} session du CIE connaîtra la participation des délégués des 15 États d'Afrique de l'Ouest, ainsi que de hauts représentants et experts de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'Union du fleuve Mano (UFM), et des autres Organisations Intergouvernementales (OIG) de la sous-région. La Commission de l'Union Africaine, Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale seront également représentés. Outre la CEA, d'autres agences du Système des Nations Unies contribueront au succès de la réunion, de même que d'autres partenaires au développement et des Organisations Non Gouvernementales (ONG). Les institutions de développement et de recherche qui traitent des questions de population en Afrique seront également invitées à contribuer aux échanges.

V. Documentation du CIE

Les discussions au cours de la 22^{ième} session du CIE seront soutenues par la présentation des rapports suivants :

- Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du BSR-AO en 2018 et perspectives pour 2019
- Rapport sur le profil régional de l'Afrique de l'Ouest
- Rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en Afrique de l'Ouest ;

- Note d'introduction de table ronde sur : « **Les Dynamiques démographiques au service du développement durable de l'Afrique de l'Ouest : Défis et Mesures de Politiques** »

VI. Résultats attendus de la 22^{ème} réunion du CIE

Il est attendu de la réunion du CIE l'enrichissement et l'adoption des projets de rapports qui seront présentés par la CEA-AO, ainsi que la formulation de recommandations de politiques et stratégies à l'endroit des décideurs, pour l'élaboration des programmes nationaux de développement et pour l'accélération du processus d'intégration régionale. Un rapport détaillé de la réunion synthétisera les présentations, les débats, les enrichissements à apporter aux documents présentés, les principales conclusions et les recommandations.

VII. ORGANISATION ET FORMAT DE LA REUNION

La 22^{ème} session du CIE se déroulera sous forme de séances plénières et d'une table ronde au cours desquelles les rapports élaborés par le Bureau et des communications d'éminents experts seront présentés et discutés. Lesdits rapports seront publiés sur le site Web de la CEA-AO <http://www.uneca.org/sro-wa/>.

VII. LANGUES DE TRAVAIL

Les langues de travail de la réunion sont le français et l'anglais.

VIII. Date et lieu

La 22^{ème} session du CIE de l'Afrique de l'Ouest se tiendra du 8 au 10 Mai 2019 à Robertsville au Libéria. Elle sera précédée d'une réunion ad hoc de groupe d'experts (AEGM), organisée également à Robertsville, les 6 et 7 Mai 2019 sur le thème : «Capacités et dispositifs nationaux en matière d'évaluation des progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable et de l'agenda 2063 : État des lieux, défis et perspectives en Afrique de l'Ouest »».

IX. Dispositions administratives

Le BSR-AO de la CEA et le Gouvernement libérien s'occuperont de toute la logistique au niveau local, y compris les réservations d'hôtel, l'accueil à l'aéroport, la navette (service de transport) vers et à partir des hôtels. Des précisions supplémentaires sur les autres dispositions administratives seront fournies dans la note d'information qui sera envoyée

aux participants qui auront confirmé leur participation.

X.Contacts

Au BSR-AO de la CEA

La confirmation de la participation, la demande de plus amples renseignements et toute autre demande sur la réunion doivent être adressées à :

Monsieur le Directeur du Bureau sous régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest
BP 744 Niamey
Niger

Les copies scannées de toutes correspondances devront être envoyées à :

Madame Zara Sani, Assistante Administrative (Tel : +(227) 20 72 73 12 ; email : saniz@un.org)

Monsieur Ochozias Gbaguidi, Chef de Section et coordonnateur du CIE22 (Tel: +(227) 20 72 73 33 et Cell : +22792195762; e-mail : ochozias@un.org)).

Au Liberia

M. Benedict Kolubah
Ministre Assistant en charge de la Planification du développement
Bkolubah@mfdp.gov.lr